

FEDERAZIONE ITALIANA PESCA SPORTIVA E ATTIVITÀ SUBACQUEE VIALE TIZIANO 70-00196 ROMA – ITALY INTERNATIONAL FISHERIES CHALLENGE 2019 REGLEMENT PARTICULIER

- Art.1 La Fédération Italienne de Pêche Sportive et Activités Subaquatiques annonce le "1er INTERNATIONAL CHALLENGE FISHERIES 2019" qui se tiendra au Lago Borghese de MONSUMMANO TERME (PT) les 9 et 10 novembre 2019.
- Art.2 ORGANISATION L'événement sera organisé par le Comité de Secteur de la pêche en surface de la FIPSAS, il se déroulera quelles que soient les conditions météorologiques et sera régi par le présent règlement particulier. Pour tout ce qui n'est pas inclus, il sera fait référence aux règlements officiels de la F.I.P.S.e.d. Feeder.
- Art.3 PARTICIPATION A l'International Challenge Fisheries 2019, peuvent participer une ou plusieurs équipes de la Fédération Nationale, dont les athlètes doivent être en possession de la nationalité de la Nation qu'ils représentent. Chaque équipe sera composée de 4 concurrents et il y aura une réserve.
- Art.4 INSCRIPTIONS Les formulaires d'inscription doivent parvenir à la Fédération Italienne de la Pêche Sportive et Activités Subaquatiques Secteur de la Pêche en Surface (pesca.superficie@fipsas.it) accompagnés du reçu de paiement de la cotisation de 2.200,00 € (incluant demi-pension pour 6 personnes, assurance, 6 invitations au déjeuner de clôture et les permis de pêche correspondants).
- **Art. 5 ENTRAINEMENT -** Il y aura deux jours d'entraînement officiel (jeudi et vendredi) qui auront lieu sur le parcours officiel. Le matin du premier jour d'entraînement sera remis aux capitaines le résultat du tirage au sort des "BOX" d'entraînement pour les deux jours.
- **Art. 6 OPERATIONS PRELIMINAIRES -** Les opérations préliminaires de tirage au sort pour la composition des secteurs, l'attribution du dossard et l'affichage de toutes les informations sur l'épreuve, seront effectuées lors des réunions des capitaines suivant le programme ci-dessous :
- **Vendredi à 16h00 1ère Réunion des Capitaines** Tirage au sort qui attribue le secteur d'appartenance de la 1ère épreuve ;
- Samedi à 07 :00 2ème Réunion des Capitaines Couplage qui attribue aux concurrents leur place ;
- Samedi à 16h00 3ème Réunion des Capitaines Tirage au sort qui attribue le secteur d'appartenance de la 2ème épreuve ;

- Dimanche à 07:00 - 4ème Réunion des Capitaines - Couplage qui attribue aux concurrents leur place.

Le tirage au sort pour la composition des secteurs se fera en utilisant le programme des compétitions de la FIPSAS.

Art. 7 PARCOURS DE COMPETITION - Le parcours sera divisé en emplacements de pêche individuels (box) délimités pour chaque concurrent, dont la largeur minimale sera d'environ 8 mètres.

La compétition sera articulée sur deux épreuves de **cinq heures** chacune. Chaque secteur abritera un athlète chaque pays. Si le nombre de pays participants sera supérieur à 20 seront choisis des soussecteurs par tirage au sort.

Art. 8 CONDUITE DE COMPETITION - Les épreuves se tiendront sur cinq heures

- Chaque concurrent dispose de 90 minutes pour s'acquitter des opérations de préparation.
- Dès leur arrivée sur le parcours, les concurrents munis de leur propre dossard doivent déposer le matériel à l'intérieur du ring qui leur est attribué par tirage au sort sans pour autant pouvoir y entrer (ces dispositions doivent également être respectées par ceux qui aident les concurrents à transporter le matériel). Aucune préparation de matériel ne pourra être effectuée avant le signal d'entrée des pêcheurs sur leur emplacement. Durant les préparatifs successifs, les pêcheurs ne devront recevoir aucune aide. Tout matériel pourra être remis aux pêcheurs jusqu'au signal d'amorçage mais seulement par l'intermédiaire du commissaire individuel. Après ce signal, il est interdit de fournir tout type de matériel (esches, amorçage et équipement) aux concurrents, à l'exception des cannes cassées qui peuvent être remplacées par le commissaire individuel. Le commissaire individuel pourra également intervenir pour aider au déboîtage d'éléments de canne collés.
- Jusqu'au signal d'entrée dans les rings, esches et amorces peuvent être préparés par le compétiteur ou par une tierce personne à l'extérieur des rings.
- Après le signal d'entrée dans les rings, les amorces et les esches ne pourront être apportées aux pêcheurs que pendant le temps de préparation. La préparation des esches pourra se poursuivre soit à l'extérieur du ring pour la tierce personne soit à l'intérieur du ring pour le pêcheur jusqu'au moment du signal début du contrôle des esches et des amorces; à partir de ce signal les esches et les amorces doivent se trouver dans le ring du pêcheur, chose pour laquelle aucune modification et aucun supplément ne sera autorisé jusqu'au moment du contrôle. Les amorces doivent être présentées prêtes à l'emploi, des sacs ou enveloppes fermés ne sont pas autorisés. Après le contrôle il sera interdit aux pêcheurs de recevoir à nouveau des esches et des amorces.
- D'éventuels petits récipients contenant des additifs liquides ou solides pour tremper les esches à l'hameçon ou celles pour l'amorce sont autorisées.
- Lorsqu'un pêcheur utilise une bourriche trop courte (moins de 3,50 mètres) il est sanctionné d'une carte jaune même si celle-ci est utilisée les 2 jours. Dans le cas où ce même pêcheur serait contrôlé avec une bourriche trop courte lors d'un autre championnat, il sera disqualifié
- Le contrôle de la longueur de la bourriche et des cannes sera effectué après le contrôle des esches et amorces et avant l'amorçage lourd : un pêcheur par secteur sera tiré au sort.
- Les concurrents pourront arriver directement au parcours par leurs propres moyens.

Art. 9 – EQUIPEMENT

- la spécialité technique de la pêche au feeder s'exerce avec une canne qui doit obligatoirement être munie d'un moulinet;
- la longueur de la canne ne pourra pas dépasser les 4,00 mètres (13');
- ne sont admises que les lignes sans flotteur lestées en ligne ou à dérivation et ayant l'hameçon terminal;

- les dimensions maximum autorisées du feeder sont de 5 cm de diamètre et de 7 cm de longueur, ne tenant compte que du panier pour charger les esches et les amorces;
- il est interdit d'ajouter au feeder des éléments ou matériels susceptibles d'en ralentir la descente sur le fonds;
- on peut utiliser toute sorte de feeder qui ne pourra pas être verrouillé de façon définitive sur le corps de ligne ; l'hameçon (simple) suspendu au bas de ligne doit être placé au-dessous de celui-ci;
- la plombée dont le poids minimum sera de 15 gr peut se composer de plomb ou feeder de n'importe quelle sorte ("block end", "open end", "pellet feeder", "method feeder" e "Banjo Feeder") des différentes typologies;
- il est permis, à la discrétion du compétiteur, d'utiliser un tapis de protection pour décrocher la proie capturée;
- On permet l'accrochage à l'extérieur de l'hameçon à l'aide de l'appendice en fil métallique, mieux connu sous le nom de ""hair rig".

Quelle que soit la quantité de prises capturées ou susceptibles d'être capturées, afin d'éviter une surpopulation excessive, le concurrent est tenu d'utiliser deux bourriches en même temps pour partager les prises pendant l'action de pêche.

INTERDICTIONS

- utiliser le feeder comme bas de ligne;
- utiliser le feeder élastique;
- utiliser n'importe quel type de multifibre aussi bien en bobine que comme bas de ligne;
- utiliser des signaux acoustiques d'accrochage;
- utiliser le feeder sans plomb ou avec l'ajout de substances flottantes;
- utiliser des hameçons avec l'ardillon;
- utiliser des esches en silicone.

<u>Le non-respect de ces règles entraîne une pénalité consistant en une réduction de 20% du poids de la journée.</u>

DANS LA RÉALISATION DE L'ACTION DE PÊCHE IL EST OBLIGATOIRE DE LANCER ET DE RÉCUPÉRER LA LIGNE À L'AIDE DU MOULINET; IL N'EST PAS PERMIS D'UTILISER LA CANNE À FEEDER COMME CANNE FIXE. LA PECHE AU COUP SOUTENANT LE PLOMB DU FOND EST INTERDITE.

Afin d'assurer des conditions de pêche égales aux concurrents, l'organisation indiquera les distances minimales et maximales du lancer à l'intérieur desquelles les activités de pêche peuvent être exercées.

Art. 10 – CONTRÔLE - Les amorces devront être présentées au contrôle dans des seaux gradués et les esches vivantes dans des boîtes de "taille officielle "

Il ne peut être présenté plus d'esches et/ou d'amorces que ce qui est prévu. Les pellets, les terres et les amorces devront être prêts à l'emploi ; il est interdit de conserver dans son box d'autres esches ou amorces, même à traiter, au-delà des limites autorisées.

Les esches doivent être présentées entières au contrôle (par ex. les vers de terres et/ou les larves de la mouche carnassière ne peuvent être présentés coupés, fouettés ni hachés avant le contrôle).



Après le contrôle, il est interdit de tamiser le pâturage, de le mouiller ou de le mélanger. Du contrôle à l'amorçage lourd, le vaporisateur n'est autorisé que pour traiter les esches.

ART 11 – ESCHES ET AMORCAGES

- 1. La quantité d'amorces à présenter prêtes à l'emploi (mouillées et tamisées) y compris, maïs, chènevis, etc. ou tout autre additif non toxique pour la faune et le milieu aquatique et le pellet pour l'amorçage (taille admise de 2 à 4 mm) est fixée à 8 litres maximum.
- 2. La quantité d'esches vivantes autorisée ne doit pas dépasser 2 litres, dont au maximum 0,5 litre de vers, qui doivent être présentés entiers (non coupés); les esches telles que les Pellets, les Boiles et des esches similaires dans tous leurs états, formes et couleurs peuvent être présentées en quantités libres en dehors des tailles officielles, dans leurs boîtes originales. Elles ne peuvent en aucun cas être utilisées pour l'amorçage.

L'amorçage ne peut se faire qu'avec le feeder attaché à la ligne.

La violation de ces dispositions entraîne une pénalité qui consiste en une réduction de 20% du poids de la journée.

Art 12 - ESCHES ADMISES

Ne sont admises que les esches suivantes :

- Vers de terre ;
- Larve de la mouche carnassière (dans tous ses états et sous toutes ses formes : raparino, pinkies, caster etc.);
- Larve du taon (asticot grand, caster grand);
- Maïs ;
- Chènevis;

- Boilies (taille max. 10 mm);
- Pellets et similaires (taille max. 11 mm).

Il est autorisé de rajouter des additifs en poudre ou en liquides/gel aux esches ; l'additif peut être ajouté au feeder. La viande, le pain, les pâtes, les fouillis et les vers de vase ne peuvent être utilisés.

La violation de ces dispositions entraîne une pénalité qui consiste en une réduction de 20% du poids de la journée.

Art 13 – SIGNAUX

1er signal - Accès au box / à l'emplacement assigné

2ème signal - 5 minutes au contrôle des esches et amorces

3ème Signal 3 - Contrôle des esches et des amorçages

4ème signal - Début de l'amorçage lourd

5ème Signal - Début de la compétition

6ème Signal - 5 minutes à la fin de la compétition

7ème signal - Fin de la compétition.

Art. 14 – PESEE - La pesée sera effectuée par des équipes pourvues des équipements nécessaires mises à disposition par l'Organisation qui commenceront à peser juste après le signal de fin de l'épreuve.

Art. 15 - CLASSEMENT

Classement de Secteur - Le classement de secteur ou de sous-secteur se fait d'après le poids des prises (1 point par gramme) remporté par chaque concurrent ; le compétiteur qui obtient le poids le plus élevé recevra 1 pénalisation et ainsi de suite.

Classement par Equipes de la Journée— Le classement se fait par addition des pénalités des 4 concurrents de l'Equipe.

L'équipe totalisant le plus petit nombre de pénalités sera classée 1ère et ainsi de suite. En cas d'égalité, les équipes concernées seront départagées comme suit :

- 1. Par le plus gros poids total remporté par les compétiteurs d'une même Equipe ;
- 2. Par le plus gros poids remporté par un seul membre de l'Equipe ;
- 3. Par la/les pénalisation(s) mineure(s) obtenue(s) par l'un des compétiteurs de l'Equipe

Classement Général par Equipes - Somme des pénalités obtenues dans les deux courses par l'équipe ; l'équipe avec le plus petit nombre de pénalités sera classée première. En cas d'égalité, les équipes concernées seront départagées comme suit :

- 1. Par le plus gros poids total atteint lors des deux épreuves ;
- 2. Par le plus gros poids obtenu par une équipe dans l'une des deux épreuves ;
- 3. Par la pénalité moins élevée obtenue par l'équipe dans l'une des deux épreuves.

Classement Individuel de la Journée – Le classement se fait par addition des pénalités obtenues par les concurrents dans le secteur ou sous-secteur concerné. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs concurrents ils seront départagés comme suit :

- 1 Par le plus gros poids remporté;
- 2 Par le plus gros numéro de tirage à sort.

Classement Général Individuel— Addition des pénalités obtenues dans les deux épreuves ; le concurrent ayant obtenu le plus petit nombre de pénalités sera classé premier et ainsi de suite. En cas d'égalité de pénalités les concurrents seront départagés comme suit :

- 1 Par le plus grand poids remporté dans les deux épreuves ;
- 2 Par le plus gros poids remporté dans l'une des deux épreuves ;
- 3 Par la somme la plus élevée des numéros de tirage à sort (rings) dans les deux épreuves.

Art. 16 – DISTRIBUTION DES PRIX

Equipes – 1er classé – Trophée + 7 médailles 2ème classé – Trophée + 7 médailles 3ème classé – Trophée + 7 médailles

Individuels - 1er classé – Trophée + médaille
2ème classé – Trophée + médaille
3ème classé – Trophée + médaille